

Fusilade Max®

Herbicide



LA SOLUTION MULTI-CULTURES CONTRE LES REPOUSSES DE CÉRÉALES ET GRAMINÉES

Efficace

Economique

Prêt-à-l'emploi



DE SANGOSSE



FUSILADE MAX® : Concentré émulsifiable – Composition : 125 g/L Fluazifop-p-butyl – AMM N° 2000044 – Classement : Attention, H317, H361d, H410 – © Marque déposée Syngenta - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Fusilade Max®

L'efficacité Fusilade Max contre les principales graminées adventices

Graminées Annuelles	Fusilade Max à 1,5 L/ha
Bromes	MS-S
Digitaire sanguine	S
Folle-avoine de printemps*	TS
Folle-avoine d'hiver*	S-TS
Ivraie raide	S
Panic faux-millet	S
Panic pied-de-coq	S-TS
Pâturin annuel	TPS
Ray-grass anglais*	S
Ray-grass italien*	S
Repousses de blé	TS
Repousses d'orge	S-TS
Sétaires	S
Vulpin des champs*	S-TS
Graminées vivaces	Fusilade Max 1,5 à 3 L/ha
Avoine à chapelets	TS
Chiendent rampant	S
Sorgho d'Alep	S

■ TS = Très Sensible / ■ S = Sensible / ■ MS = moyennement sensible / ■ TPS = Très Peu Sensible
* sauf situation de résistance

Fusilade Max : préconisations d'emploi

Dose minimale recommandée en conditions optimales d'application	Stade jeune (Jusqu'à 4F de l'adventice)	Stade développé (taillage à montaison)
Repousses de céréales	1 à 2F → 0,5 L/ha 3 à 4F → 0,75 L/ha	1.25 L/ha
Vulpin*	0,75 L/ha	1.25 L/ha
Ray-Grass*, Brômes, Folles-avoine	1 L/ha	1.5 L/ha
Vivaces (avoine à chapelet, chiendent rampant, sorgho d'Alep)	3 L/ha	
Grandes cultures, cultures légumières et porte-graines		
• Graminées annuelles	0,75 à 1,25 l/ha	1,25 à 1,5 l/ha
• Graminées vivaces	3 l/ha	3 l/ha
Lin Textile et oléagineux	Graminées annuelles 1,25 l/ha	
Arboriculture fruitière et vigne	Graminées annuelles 2 l/ha	
Betterave	Association possible à la dose de 0,5 à 0,6 l/ha (se référer à la liste des mélanges autorisés)	

FUSILADE MAX est un herbicide anti-graminées foliaire qui agit uniquement sur les graminées adventices levées. Intervenir par temps doux, avec une hygrométrie élevée lorsque les graminées sont en croissance active.

Fusilade Max, des performances renforcées par la technologie de formulation ISOLINK



Formulation fortement concentrée en co-formulants associant un complexe mouillants + huile



Répartition homogène des gouttelettes en maximisant la surface de couverture



Pénétration rapide du produit dans la cuticule des feuilles

Bénéfices formulation isolink : rapidité d'action et grande efficacité sans ajouter d'adjuvant extemporané



Fusilade Max®

AMM n° 2000044

Composition : 125 g/l de fluazifop-p-butyl

Classement :

ATTENTION



H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H361d - Susceptible de nuire au fœtus.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Zone Non Traitée : 5 m

Délai de Rentrée : 48 h

Formulation : EC (concentré émulsionnable)

* substance active d'une société du groupe Syngenta

Mode d'action :

Absorbé par les feuilles, Fusilade Max bloque la synthèse des lipides et provoque un arrêt rapide de la croissance. (Groupe HRAC A)

Usages autorisés :

Grandes cultures : betterave, colza, féveroles, lin, lupin, moutarde, pois, protéagineux, soja, tournesol, sarrasin et quinoa.

Cultures légumières : ail, asperge, aubergine, bette, betterave potagère, cardon, carotte, céleri, cerfeuil, chicorée witloof, concombre, cornichon, cresson, échalote, épinard, fenouil, laitue, mâche, navet, panais, persil, piment, pois de conserve, pourpier, radis, raifort, rhubarbe, roquette, rutabaga, salsifis.

Arboriculture, vigne : abricotier, airelle, amandier, azerolier, bananier, cassissier, cerisier, châtaignier, citronnier, clémentinier, cognassier, cynorrhodon, figuier, groseillier, limette, mandarinier, mirabellier, mûrier, myrtilier, nashi, nectarinier, néflier, noisetier, noyer, oranger, pamplemoussier, pêcher, poirier, pommier, prunier, sureau noir, vigne.

Précautions d'emploi :

Traiter par temps doux, degré hygrométrique de l'air élevé, sur graminées adventices en croissance active.

Conditions de stockage :

Conserver à l'abri du gel (-5°C)

Conditionnements : Bidons de 1 - 5 - 20 litres

DE SANGOSSE

